

PROGRAMME DE FORMATION

Faut-il toujours créer des holdings ?

La société holding est souvent le passage obligé pour réaliser une opération sur une société soumise à l'IS, qu'il s'agisse de son acquisition, de son développement ou de sa transmission. Les stratégies sont nombreuses et concernent une grande variété de situations et de besoins.

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Prérequis:	• Connaissance des fondamentaux du droit des sociétés • Connaissance des fondamentaux de la fiscalité
Objectifs:	• Identifier les situations où la création d'une société holding est une stratégie pertinente. • Connaître la notion de holding animatrice, les différents modes de constitution d'une holding et leurs incidences fiscales. • Connaître les profils de clients intéressés par les sociétés holdings et identifier les stratégies les plus pertinentes pour chaque type de dossier.

Contenu
pédagogique:

- Pourquoi créer une société holding ?
- Notion de holding « animatrice ».
- Utilisation des sociétés holdings lors de mutations à titre onéreux :exemples avec cinq profils de clients.
 - Holding pour acquérir les titres d'une société cible.
 - Holding pour se refinancer (LBO / OBO).
 - Holding pour développer une entreprise existante.
 - Holding patrimoniale pour capitaliser sans impositionimmédiate.
 - Holding pour vendre une société existante sans impositionimmédiate (apport/cession).
- Utilisation des sociétés holdings lors de mutations à titre gratuit :exemples avec deux profils de clients.
 - Holding patrimoniale pour capitaliser sans impositionimmédiate et transmettre aux enfants.
 - Holding pour permettre à un enfant de reprendre une sociétééxistante (FBO).
- Principales incidences en cas de revente de la holding ou de lafiliale.

Heures reglementaires:

CGPI / Courtiers

- IAS/DDA : 2 heures

Notaires

- 2 heures | N° d'homologation CSN : 202100875

Experts-comptables :

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Replay

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen
d'évaluation:

Classe virtuelle, exposé et cas pratique suivi d'un quiz de validation des compétences acquises

Intervenants:

Edouard Clausse, ingénieur patrimonial Service Etude de cas Fidroit et formateur expert

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

